

21877 COMEU B
21877 COMEU B

432

DE : C.C.E. BRUXELLES - SEG12 - IMP. DIF. S.G.
A : BUREAU C.E. - WASHINGTON
REF: 18:50 26-03-82 000032124 - 000033632

TELEX N. 57719-SG / BER 12/106

TELEX HEBDOMADAIRE NR 78 DU 26.03.82 DESTINE A L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EXTERIKURES ET BUREAUX DE PRESSE ET D INFORMATION INDEPENDANTS DANS LES PAYS TIERS.

1. INTRODUCTION

1.1 PREPARATION DU CONSEIL EUROPEEN (29/30 MARS)

LE CONSEIL A ETE INFORME DE L'INTENTION DU PRESIDENT MARTENS DE CENTRER LES TRAVAUX SUR LA COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE EN VUE DE DEFINIR DES OBJECTIFS PRIORITAIRES, NOTAMMENT DANS LES DOMAINES DE L EMPLOI, DES INVESTISSEMENTS, DU MONETAIRE ET DU MARCHÉ INTERIEUR.

ON S'ATTEND A CE QUE LE CONSEIL EUROPEEN PASSE EGALEMENT EN REVUE LES GRANDS THEMES DE L'ACTUALITE INTERNATIONALE.

1.2 MANDAT DU 30 MAI

LE CONSEIL A EXAMINE LE 23 MARS LES POSSIBILITES DE DEBLOQUER LE VOLET FINANCIER DU MANDAT.

EN JANVIER, LE CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES N AVAIT PU SE METTRE D'ACCORD SUR UN COMPROMIS ETABLI PAR LE PRESIDENT THORN ET LES PRESIDENTS THORN ET TINDEMANS AVAIENT ETE CHARGES DE PROCEDER A UNE MISSION DE SONDAGE DANS LES CAPITALES. LES DEUX PRESIDENTS ETAIENT ARRIVES A LA CONCLUSION QUE DEUX CONCEPTIONS PROFONDEMENT PIVERGENTES SUBSISTAIENT SUR LES FONDEMENTS MEMES, LA DUREE ET LES MODALITES D'UNE COMPENSATION BUDGETAIRE AU ROYAUME-UNI.

FACE A CETTE SITUATION, LES DEUX PRESIDENTS ONT PRESENTE AU CONSEIL UNE FORMULE QUI DEVRAIT PERMETTRE LA DISCUSSION DE CHIFFRES PLUTOT QUE LE MAINTIEN DE LA DISCUSSION SUR DES PRINCIPES. CETTE PROPOSITION EST ENCORE A UN STADE DE NON-PAPER. ELLE PREVOIT UNE COMPENSATION FINANCIERE DE CINQ ANS FIXEE A UN NIVEAU UNIFORME POUR LES TROIS PREMIERES ANNEES ET CALCULEE SUR BASE DE ''L'INDICATEUR OBJECTIF'' POUR 1981 QUI DEFINIT ''L'EXCEDENT DE FINANCEMENT DE LA GRANDE-BRETAGNE AU BUDGET COMMUNAUTAIRE''.

DES CORRECTIONS POURRAIENT ETRE INTRODUITES DANS LE SYSTEME EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION.

TOUTES LES DELEGATIONS ONT MONTRE UN INTERET REEL POUR CETTE PROPOSITION QUI EST CONSIDEREE COMME UNE BASE VALABLE POUR UNE DISCUSSION AU CONSEIL DES AFFAIRES ETRANGERES QUI SE REUNIRA LE 3 AVRIL PROCHAIN A LUXEMBOURG.

1	RK-RS
TR.	Hw ³
I.S.	-
FIN.	✓
AGR.	✓
ENE.	✓
R.D	✓
ADM.	✓
S.A.	✓
	mm6

communications
REGI Global Communications
REGI Global Communications
REGI Global Communications

REGI Global Communications

REGI Global Communications

communications

LE DOSSIER MANDAT N. FIGURE DONC PAS FORMELLEM. A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL EUROPEEN. LA COMMISSION TIENDRA MARDI 30 MARS, A L'ISSUE DU CONSEIL EUROPEEN, UNE SEANCE SPECIALE EN VUE DE PREPARER LE CONSEIL ''AFFAIRES ETRANGERES'' DU 3 AVRIL.

2. AFFAIRES INTERIEURES

2.1 MEMORANDUM HELLENIQUE

LE 22 MARS LE GOUVERNEMENT GREC A TRANSMIS AU PRESIDENT TINDEMANS ET AU PRESIDENT THORN UN MEMORANDUM SUR LES RELATIONS GRECE-CEE EN ANNONCANT L INTENTION DU PREMIER MINISTRE M. PAPANDREOU D'ABORDER LA QUESTION AU CONSEIL EUROPEEN.

PARTANT DE LA SPECIFICITE DE L'ECONOMIE HELLENIQUE ET DES REPERCUSSIONS NEGATIVES DE L'ADHESION SUR CELLE-CI, IL DEMANDE LA MISE AU POINT DE NOUVEAUX MECANISMES ET L'ADAPTATION OU LA MODULATION DE CERTAINES REGLES ET POLITIQUES COMMUNES PAR DES ARRANGEMENTS PARTICULIERS POUR LES RENDRE COMPATIBLES AVEC LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE POURSUVIE PAR LA GRECE.

POUR COMBATTRE LA FAIBLESSE STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE HELLENIQUE LE GOUVERNEMENT GREC SE PROPOSE D'ADOPTER UN PLAN QUINQUENNAL BASE SURRUNE DOUBLE OPTION : VERTICALISATION DE LA PRODUCTION ET DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE POUR RETENIR LA POPULATION A LA CAMPAGNE. DANS CE CONTEXTE LE GOUVERNEMENT GREC DEMANDE TANT DES DEROGATIONS PARTICULIERES ET TEMPORAIRES A CERTAINES REGLES, NOTAMMENT DE CONCURRENCE, QUE L'ELARGISSEMENT ET L'ACTIVATION DES MECANISMES COMMUNAUTAIRES DE FINANCEMENT. CES MESURES SERAIENT PRISES SUR BASE DE L'ART. 7 DE L'ACTE D ADHESION.

EN PRENANT ACTE DE CETTE COMMUNICATION LE PRESIDENT TINDEMANS S'EST ASSOCIE A LA DEMANDE HELLENIQUE QUE LA COMMISSION ANALYSE CE MEMORANDUM ET SOUMETTE AU CONSEIL SES CONCLUSIONS EN TEMPS UTILE.

2.2 POLITIQUE SIDERURGIQUE

LA COMMISSION A EU LE 24 MARS UNE DISCUSSION APPROFONDIE SUR LA POLITIQUE SIDERURGIQUE COMMUNAUTAIRE SUR BASE D'UN DOCUMENT PRESENTE PAR LA DG III. CE POCUMENT, QUI DECRIT L'ACTION DE LA COMMISSION FACE A LA CRISE SIDERURGIQUE, DISTINGUE LES MESURES A COURT TERME, DESTINEES A ARRETER L'HEMORRAGIE FINANCIERE DES ENTREPRISES SIDERURGIQUES, DES MESURES A MOYEN TERME DESTINEES A RETABLIR LA COMPETITIVITE DE CES INDUSTRIES ET LA REDUCTION DES CAPACITES DE FACON A ADAPTER L'OFFRE A LA DEMANDE.

IL FAIT EGALEMENT LE POINT SUR LES RESULTATS OBTENUS ET INDIQUE

LES PERSPECTIVES DANS LESQUELLES DOIT SE SITUER LA POLITIQUE DE LA COMMISSION.

LA COMMISSION, APRES AVOIR APPROUVE LES GRANDES LIGNES DU DOCUMENT, A DECIDE QU'APRES UN CERTAIN NOMBRE D'AMELIORATIONS DE DETAIL, LE DOCUMENT SERA TRANSMIS AUX BUREAUX EXTERIEURS AFIN DE FACILITER LEUR TRAVAIL LORSQU' ILS DOIVENT REpondre A DES QUESTIONS DANS CE DOMAINE.

2.3 DISTILLATION EXC IONNELLE DE VIN DE TABLE

UNE SOLUTION A ENFIN ETE TROUVEE DANS LE CONSEIL POUR UNE DISTILLATION EXCEPTIONNELLE DE L'ORDRE DE 6.5 MILLIONS D'HECTO-LITRES DE VIN (DONT 5 MIO DE VIN ROUGE) EN VUE D'ALLEGER LA SITUATION DE CE MARCHE.

3. ELARGISSEMENT

3.1 SPAIN

ON 22 MARCH 1982 THE 10TH MINISTERIAL MEETING OF NEGOTIATIONS FOR SPAIN'S ACCESSION TO THE EUROPEAN COMMUNITY WAS HELD IN BRUSSELS. MR PEREZ-LLOORCA, MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS, HEADED THE SPANISH DELEGATION.

THE CONFERENCE, WHICH WAS CARRIED THROUGHOUT IN A RELAXED AND AMICABLE CLIMATE, WAS PARTICULARLY SUCCESSFUL IN CONCLUDING THE FIRST SIX CHAPTERS OF ACCESSION NEGOTIATIONS NAMELY :

- CAPITAL MOVEMENTS (DEROGATION),
- ECONOMIC AND FINANCIAL QUESTIONS (PESETA IN ECU AND QUOTAS),
- RIGHT OF ESTABLISHMENT AND FREEDOM TO PROVIDE SERVICES (BANKS, INSURANCE, CO-INSURANCE, INVESTMENT AND DENTAL PROFESSION),
- TRANSPORT (TACHYGRAPH),
- REGIONAL POLICY (PROTOCOLE),
- HARMONISATION OF LEGISLATION (LEAD IN PETROL, CONDENSED MILK, COCOA, MARMELADE).

DUE TO THIS SUCCESSFUL OUTCOME, FURTHER CONCRETE RESULTATS WILL NOT DOUBT BE ACHIEVED AT THE NEXT 11TH MINISTERIAL MEETING SCHEDULED FOR 21 JUNE 1982.

3.2 MR RICHARD'S VISIT TO PORTUGAL : 22 MARCH

MR RICHARD HAD A FULL PROGRAMME OF TALKS WITH THE PORTUGUESE PRESIDENT, PRIME MINISTER AND OTHER MINISTERS. HE SPOKE AT THE OPENING SESSION OF A SEMINAR ON EQUAL TREATMENT IN EMPLOYMENT FOR MEN AND WOMEN JOINTLY ORGANISED BY THE COMMISSION AND THE PORTUGUESE COMMISSION ON THE SITUATION OF WOMEN. THE DAY ENDED

WITH A DEBRIEFING TO THE MEMBER STATES'AMBASSADØRS AND A PRESS CONFERENCE.

THE DISCUSSIONS FOCUSSED ON THREE MAIN SUBJECTS :

A) THE TRANSITIONAL PERIOD FOR THE INTRODUCTION OF FREE MOVEMENT OF LABOUR BETWEEN PORTUGAL AND THE TEN. ALTHOUGH THE QUESTION IS LIKELY NOT TO BE SETTLED UNTIL THE FINAL STAGES OF THE NEGOTIATIONS, THERE APPEARS TO BE A CLEAR UNDERSTANDING IN PORTUGAL OF THE LIMITED ROOM FOR MANOEUVRE ON THE SIDE OF THE COMMUNITY.

B) THE RHYTHM OF THE NEGOTIATIONS AND THE LINK WITH SPAIN'S APPLICATION. THE PORTUGUESE BELIEVE THEIR NEGOTIATIONS CAN BE COMPLETED IN 1982 AND ARE ANXIOUS TO ESTABLISH THE POSSIBILITY OF A DIFFERENT ACCESSION DATE FROM SPAIN IF THE LATTER'S NEGOTIATIONS ARE SERIOUSLY HELD UP.

C) THE NEED FOR STRUCTURAL CHANGE AND CAREFUL PREPARATION BEFORE ACCESSION. THE PORTUGUESE GOVERNMENT ARE AWARE OF THE SIZE OF

THE TASK AND ARE LOOKING FOR THE COMMISSION'S HELP ANY ADVICE.
SEVERAL SPECIFIC AREAS OF POSSIBLE COOPERATION WERE DISCUSSED.

4. RELATIONS EXTERIEURES

4.1 U.S.A. : COMITE DE L'ACIER DE L'OCDE (17/18 MARS)

LE REPRESENTANT DE LA COMMISSION A VIGOREUSEMENT CONTESTE LE BIEN FONDE DES ACCUSATIONS DE DUMPING ET DE SUBVENTIONS LANCEES PAR LA SIDERURGIE AMERICAINE CONTRE LES EXPORTATIONS EUROPEENNES D'ACIER ET, EN PARTICULIER, L'ALLEGATION QUE LES EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES PUISSENT CAUSER UN PREJUDICE AUX FORGES AMERICAINES. LA COMMISSION A EN OUTRE EXPRIME SA VIVE INQUIETUDE QUANT A LA MULTIPLICATION AUX ETATS-UNIS DE PROCEDURES EN TROIS GENRES ET DANS TOUS LES DOMAINES CONTRE LES EXPORTATEURS ETRANGERS ET QUANT AU HARCELEMENT DONT CES DERNIERS SONT L'OBJET.

EN MARGE DU COMITE, LA COMMISSION A PROCEDE A DES CONSULTATIONS BILATERALES AVEC LES USA AU SUJET DE L'ENQUETE OUVERTE AU TITRE DE LA SECTION 301 DU TRADE ACT CONCERNANT LES IMPORTATIONS D'ACIERS SPECIAUX EN PROVENANCE DE FRANCE, D'ITALIE ET DU ROYAUME-UNI. LA COMMISSION A CONTESTE LES ALLEGATIONS DE SUBVENTIONS ET DE PREJUDICE LANCEES PAR LE PLAIGNANT AMERICAIN.

4.2 JAPAN

THE GENERAL AFFAIRS COUNCIL OF 22 MARCH AGREED THAT A SERIES OF STEPS SHOULD BE TAKEN AS PART OF A 'COMPREHENSIVE COMMON STRATEGY' VIS-A-VIS JAPAN.

AS REGARDS FOLLOW-UP ACTION, THE COMMISSION WILL SEND A LETTER TO THE JAPANESE AMBASSADOR IN GENEVA THIS WEEK, INFORMING HIM OF THE COMMUNITY'S WISH TO INITIATE CONSULTATIONS UNDER GATT ARTICLE XXIII AND PROPOSING THAT THE FIRST MEETING SHOULD BE HELD IN EARLY APRIL.

THE HIGH LEVEL GROUP TO CONSIDER RELATED INDUSTRIAL AND TRADE PROBLEMS WILL BE CONVOKED FOR ITS FIRST MEETING ON 1 APRIL.

THE AIM WILL BE TO TRY TO COMPLETE THE FIRST PHASE OF THE ARTICLE XXIII CONSULTATIONS AND FOR THE HIGH LEVEL GROUP TO MAKE ITS FIRST REPORT IN MAY, IN TIME FOR CONSIDERATION BEFORE THE VERSAILLES SUMMIT. THE COMMISSION WILL ALSO BE MAKING A REPORT TO THE COUNCIL AT THAT STAGE.

4.3 NEW ZELAND

MR. W. COOPER, THE NEW ZEALAND MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS AND MINISTER FOR OVERSEAS TRADE, VISITED THE COMMISSION ON 23 MARCH, FOR TALKS WITH PRESIDENT THORN, MR. HAFERKAMP AND MR. DALSAGER. THE MAIN TOPICS RAISED IN THE COURSE OF A GENERAL EXCHANGE OF VIEWS WERE THE 30 MAY MANDATE AND THE AGRICULTURAL PRICE PACKAGE, NEW ZEALAND'S BUTTER EXPORTS AND EC/NZ DAIRY COOPERATION.

THIS WAS MR. COOPER'S FIRST VISIT TO EUROPE SINCE HIS APPOINTMENT IN DECEMBER 1981. BESIDES HIS VISIT TO BRUSSELS HE MET MINISTERS IN PARIS, COPENHAGEN, BONN AND LONDON.

4.4 PAKISTAN

THE EEC-PAKISTAN JOINT COMMISSION HELD ITS SIXTH MEETING IN BRUSSELS ON 22 AND 23 MARCH UNDER THE CHAIRMANSHIP OF PAKISTAN FEDERAL SECRETARY OF COMMERCE.

THE JOINT COMMISSION REVIEWED RECENT ECONOMIC DEVELOPMENTS. DESPITE AN UNFAVOURABLE ECONOMIC ENVIRONMENT, THE GDP GROWTH IN PAKISTAN WAS 5,7 0/0. THE BALANCE OF PAYMENT SITUATION IN PAKISTAN REMAINS, HOWEVER, UNDER PRESSURE. A HEAVY BURDEN FOR THE PAKISTAN ECONOMY IS THE STEADILY INCREASING NUMBER OF AFGHAN REFUGEES WHICH HAS REACHED MORE THAN 2,5 MILLION PEOPLE.

THE JOINT COMMISSION REVIEWED THE 1981 TRADE PROMOTION PROGRAMME IN FAVOUR OF PAKISTAN AND BOTH SIDES EXPRESSED THEIR APPRECIATION. THE JOINT COMMISSION ENDORSED THE TRADE PROMOTION PROGRAMME FOR 1982 WHICH COVERS A LARGE NUMBER OF ACTIVITIES, INTER ALIA : FAIR PARTICIPATION, A SALES MISSION TO EUROPE IN ENGINEERING GOODS, THE PROVISION OF CONSULTANTS AND EXPORT ADVISERS, A WORKSHOP FOR LEATHER GARMENTS AND INVESTMENT SEMINARS TO BE HELD IN EUROPE. THIS PROGRAMME REPRESENTS AN INCREASE OF ABOUT 25 0/0 OVER LAST YEAR'S.

THE JOINT COMMISSION FINALLY DISCUSSED THE OPERATION OF THE BILATERAL TEXTILE AGREEMENT AND UTILISATION OF THE GSP BY PAKISTAN EXPORTERS IN THE LIGHT OF RECENTLY HELD GSP SEMINARS IN KARACHI AND LAHORE.

THE PAKISTAN DELEGATION ALSO TOOK THE OPPORTUNITY OF HAVING EXPLORATORY DISCUSSIONS WITH THE COMMISSION'S SERVICES ON A NEW COMMERCIAL AND ECONOMIC COOPERATION AGREEMENT WITH COMMUNITY.

4.5 ACP-CEE

LE CRP A ARRETE LE CALENDRIER POUR LA PREPARATION DE LA SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES CEE-ACP (LIBREVILLE, 13/14 MAI). CE CALENDRIER COMPORTE NOTAMMENT UNE REUNION SPECIALE DU CRP LE 19 OU 20 AVRIL, A LA VEILLE DU COMITE DES AMBASSADEURS, ET UN DEBAT D'ENSEMBLE DANS LE CONSEIL "AFFAIRES GENERALES" DES 26/27 AVRIL.

LA PRESIDENCE A SOULIGNE L'IMPORTANCE DE PARVENIR A DES RESULTATS POSITIFS A LIBREVILLE, DANS L'ACTUELLE "BASSE CONJONCTURE" DES RELATIONS NORD/SUD.

(ATTENTION DIS : LE CRP ETUDIE AVEC UNE PRIORITE PARTICULIERE LES PROBLEMES LIES AU FONCTIONNEMENT DU STABEX : DEMANDE D'ADDITION DE PRODUITS ET, PLUS ENCORE, L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES DISPONIBLES POUR LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME, SUR LAQUELLE DES PROPOSITIONS SONT ATTENDUES DE LA COMMISSION. FIN DIS).

4.6 ACCORD INTERNATIONAL SUR L'ETAIN

LE CONSEIL A APPROUVE LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION RELATIVES A LA SIGNATURE ET A L'APPLICATION PROVISOIRE DU 6EME ACCORD INTERNATIONAL SUR L'ETAIN PAR LA COMMUNAUTE ET SES ETATS MEMBRES. A L'OCCASION DE CETTE SIGNATURE, LA COMMUNAUTE FERA UNE DECLARATION POUR SOULIGNER QU'ELLE ENTEND QUE L'ACCORD NE DEVRA NI COUVRIR NI FAVORISER LA MANIPULATION DES MARCHES DE L'ETAIN. (L'ENTREE EN VIGUEUR EST PREVUE LE 1ER JUILLET A CONDITION QU'UN POURCENTAGE DE PARTICIPATION DE 65 0/0 SOIT ATTEINT, TANT CHEZ LES CONSOMMATEURS QUE CHEZ LES PRODUCTEURS).

4.7 CONSEIL DE L'UNITE ECONOMIQUE ARABE

LA COMMISSION A CONCLU UN ACCORD DE COOPERATION AVEC LE CONSEIL DE L'UNITE ECONOMIQUE ARABE (C.U.E.A.) A L'INITIATIVE DE CE DERNIER.

L'ACCORD, SEMBLABLE A D'AUTRES DEJA CONCLUS PAR LES COMMUNAUTES AVEC LES COMMISSIONS ECONOMIQUES REGIONALES DES NATIONS UNIES, PREVOIT UNE COOPERATION DE CARACTERE ESSENTIELLEMENT TECHNIQUE DANS DES SECTEURS D'INTERET COMMUN : ECHANGE D'INFORMATIONS,

PARTICIPATION A DES REUNIONS D'INTERET RECIPROQUE, CONSULTATIONS. (IL EST OBSERVE QUE DE TELS ARRANGEMENTS DE TRAVAIL NE SONT PAS DE NATURE A INTERFERER AVEC LES TRAVAUX DU DIALOGUE EURO-ARABE).

4.8 POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE

A L'ISSUE DU CONSEIL ''AFFAIRES GENERALES'', SOUS ''DIVERS'', M. CHANDERNAGOR A INFORME LE CONSEIL DE L'INTENTION DU GOUVERNEMENT FRANCAIS DE PRESENTER TRES PROCHAINEMENT A LA COMMISSION UN MEMORANDUM ADDITIONNEL AU MEMORANDUM DE SEPTEMBRE DERNIER SUR LA RELANCE EUROPEENNE EN VUE DE PRESENTER DES SUGGESTIONS POUR Doter LA COMMUNAUTE D'UNE POLITIQUE COMMERCIALE EXTERIEURE COMMUNE PLUS SOUDEE.

4.9 COOPERATION POLITIQUE

LES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES SE SONT REUNIS DANS L'APRES MIDI DU 23 MARS DANS LE CADRE DE LA COOPERATION POLITIQUE. A CETTE OCCASION, ILS ONT EXPRIME LEUR TRES SERIEUSE INQUIETUDE CONCERNANT LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT EN GENERAL ET EN CISJORDANIE EN PARTICULIER, OU ON DOIT CRAINDRE UNE EXPLOSION DE VIOLENCE.

5. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

5.1 FONDATION EUROPEENNE

LES ETATS MEMBRES PROCEDERONT LE 29 MARS A LA SIGNATURE DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA FONDATION EUROPEENNE DONT LA CREATION AVAIT ETE DECIDEE PAR LE CONSEIL EUROPEEN DE COPENHAGUE D'AVRIL 1978. LE ROLE DE LA FONDATION SERA D'ACCROITRE LA COMPREHENSION MUTUELLE ENTRE LES PEUPLES, DE PROMOUVOIR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE CULTUREL EUROPEEN ET DE DEVELOPPER UNE MEILLEURE COMPREHENSION DE L'INTEGRATION EUROPEENNE PAR DES ACTIONS COMPLEMENTAIRES A CELLES D'OUTRES INSTITUTIONS OU ORGANISMES AGISSANT SUR UN PLAN NATIONAL OU MULTINATIONAL.

LE SIEGE DE LA FONDATION SERA PARIS. LE FINANCEMENT INITIAL SERA ASSURE PAR LA COMMUNAUTE : 4 MECUS POUR LES TROIS PREMIERES ANNEES DONT 1 MIO. POUR LA PREMIERE ANNEE.

E. NOEL, SECRETAIRE GENERAL, COMEUR
NNNN